



En dépit de multiples contraintes dans le développement de la monétique

KARIM DJOUDI VEUT TRAQUER L'ARGENT AU NOIR

Traçabilité

Par K. REMOUCHE

Le développement de la monétique avance à petits pas, en dépit d'une volonté des autorités financières d'accélérer la généralisation de la carte de paiement et de retrait. Première difficulté : la transparence. Alors que l'Association des banques et établissements financiers fournit des efforts appréciables en vue de médiatiser l'évolution de la monétique, d'autres institutions au cœur du processus affichent qu'elles restent des maisons en verre opaque. En développant des réflexes dignes de l'époque de l'économie dirigée, elles justifient les raisons pour lesquelles l'Algérie n'avance pas à pas rapides, ignorant les difficultés réelles qui se posent sur le terrain et ce, pour réagir à temps.

Dans ce dossier, il faut reconnaître que le ministère des Finances a tenté d'accélérer les choses, l'enjeu étant la fin du chèque et de la

circulation de l'argent du marché parallèle en dehors des circuits officiels, représentant un fort pourcentage de la richesse nationale. Mais de nombreuses embûches freinent encore la progression de la carte et des terminaux de paiement électronique : attachement au chèque, peur du fisc, absence de campagnes de sensibilisation, défaillances au niveau des distributeurs automatiques des billets. Autant de contraintes qui reflètent le retard qu'accuse la banque algérienne dans son entreprise de modernisation.

Il faudra au moins quatre ans pour que ces instruments deviennent comme le terminal mobile un outil utilisé par la quasi-totalité de la population. Encore faut-il une révolution des mentalités.

Dans ce dossier, n'occultons pas la dépendance de l'Algérie en logiciels, solutions et

équipements, nécessaires au développement de la monétique. Tout est importé. Comme si notre pays ne disposait pas d'informaticiens, d'ingénieurs suffisamment formés susceptibles de réduire le gap. Du moins, on se demande pourquoi les contrats signés avec les partenaires étrangers ne prévoient-ils pas obligatoirement un transfert technologique ?

Enfin, il convient de souligner que ces instruments modernes font partie de la panoplie de mesures destinées à assurer la traçabilité des opérations : en particulier le numéro d'identification fiscale, le crédit documentaire. Des solutions qui resteront partielles tant que les chantiers de légalisation du marché parallèle et de l'organisation des circuits de distribution avanceront au rythme de la "tortue".

K. R.

UN MARCHÉ EN QUÊTE DE PROGRESSION

LA LENTE GÉNÉRALISATION DE LA MONÉTIQUE EN ALGÉRIE

Même s'il est le plus élevé du Maghreb, le taux de bancarisation en Algérie reste relativement faible, et ce, à cause notamment de la forte implantation de la culture du cash et la perception qu'a le client de la CIB considérée seulement comme carte de retrait et non de paiement à la fois.

Par :
SAÏD SMATI

La monétique n'est qu'aux balbutiements en Algérie. C'est, en effet, un secteur qui demande du temps pour se généraliser car il obéit à des critères d'organisation des banques, d'évolution et d'adaptation des réseaux ; à beaucoup d'investissements et à un effort culturel pour son adoption définitive. Pourtant, cela fait déjà huit années que le projet a été enclenché. C'est en 2002 que le projet de système de paiement interbancaire a été lancé, après avoir été confié à la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique (Satim). Filiale de huit banques algériennes (Badr, BDL, BEA, BNA, CPA, Cnep, Cnma et El-Baraka), la Satim, dont le capital est de 1,14 milliard de dinars, est l'un des instruments techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et de promotion des moyens de paiement par carte. En 2004, on a opté pour le système de paiement par carte conforme aux normes EMV (Europay Mastercard Visa). En 2005, le Comi (Comité monétique interbancaire) a vu le jour et en 2006 a démarré le pilote du système de paiement interbancaire (CIB). C'est en novembre 2007 que le système de paiement interbancaire a été généralisé, alors que durant l'an-



Le taux de bancarisation reste faible.

née 2008 un grand effort a été déployé en vue de couvrir l'ensemble du territoire national par un réseau de plus en plus dense de distributeurs automatiques de banque (DAB) et de terminaux de télépaiement électronique (TPE). Cependant, les réformes introduites et les efforts consentis pour la généralisation de l'utilisation de la CIB n'ont pas suscité l'engouement du citoyen, qui reste encore assez réticent au mode de paiement par carte électronique. Preuve en est, les clients du plus grand établissement financier algérien (Algérie Poste) n'expriment toujours pas un grand engouement pour l'utilisation de la carte électronique. Alors que près de 6 millions de cartes magnétiques ont été confectionnées pour une clientèle de plus de 12 millions CCP et de 4 millions de comptes Cnep, 2 millions de cartes uniquement ont été utilisées sur les 4,5 millions retirées des bureaux de poste, soit 44%. Pis encore, 1,3 million de cartes demandées par les clients n'ont pas été retirées des bureaux de poste. Il faut dire que les quelques expériences négatives au démarrage (problèmes de télécommunication, méconnaissance des plafonds de retrait, blocage de la carte) ont

amené les porteurs à être réticents à l'utilisation de la carte. Il y a souvent des pannes récurrentes au niveau des DAB, dues principalement à la dégradation de la qualité des billets de banque en circulation. La généralisation de la monétique passe d'abord par la fiabilisation des opérations. Certains experts estiment, par ailleurs, que sur le plan du marketing, la carte de retrait n'a guère bénéficié d'une promotion massive. La conception de ce produit ne semble pas avoir été soutenue par une bonne définition du profil du porteur. À l'époque de son lancement, la segmentation de la clientèle n'était pas intégrée comme instrument d'évaluation et de décision. La Satim évoque, pour sa part, d'autres contraintes qui ont fait grincer la machine. En plus du taux de bancarisation relativement faible, la Satim évoque une culture du cash très fortement implantée, des commerçants qui tendent à minimiser leur déclaration fiscale et qui contestent les taux de commission, ce qui ne facilite pas le démarchage des commerçants. Malgré un bilan au demeurant mitigé faisant ressortir une lente généralisation de la monétique, les pouvoirs publics ne comptent pas en rester à ce stade et envisa-

gent une série de mesures visant à accélérer le développement du système monétique interbancaire en Algérie. C'est ainsi que pour booster cette opération, Algérie Poste a pris deux mesures importantes : la validité des cartes monétiques, qui était de 2 ans, a été portée à 4 ans et la réactivation des anciennes cartes dont la date a expiré dans un délai d'une dizaine de jours. Par ailleurs, la poste, qui dispose de quelque 680 distributeurs automatiques de billets, compte installer 200 autres au cours de cette année. Et, en prévision de la généralisation du paiement électronique, l'entreprise déploiera aussi 1 000 TPE. Reste à régler le problème des billets de banque, en état de dégradation avancée, pour parer les pannes récurrentes des DAB et encourager la clientèle à les utiliser davantage. Pour sa part, la Satim a annoncé une série de mesures qui seront entreprises par les pouvoirs publics pour accélérer le développement du système monétique interbancaire en Algérie. On évoque notamment l'émission d'un million de cartes interbancaires (CIB) et l'augmentation du nombre DAB pour atteindre 2 000 unités avant la fin de 2010. Le nombre total de CIB en Algérie devait atteindre 850 000 cartes à la fin de 2009, alors que le réseau national de DAB compte un peu plus de 1 300 distributeurs (700 DAB pour Algérie Poste et 600 pour les banques). Il sera aussi question que le développement de nouveaux services liés à la monétique portera sur le paiement des différentes factures (électricité, gaz, téléphonie...), l'introduction de cartes de péage électroniques pour les futurs usagers de l'Autoroute Est-Ouest et du métro ainsi que la création d'un pôle de compétences pour la formation des ressources humaines dans ce domaine. La Satim annonce aussi l'ouverture prochaine sur l'international avec l'adhésion à Visa Card et Master Card. Ce qui est sûr, c'est qu'un réseau monétique interbancaire existe, qui ne couvre peut-être pas entièrement l'ensemble des besoins des populations, mais qui, en revanche, ne cesse de se développer. Néanmoins, le développement de la monétique reste encore en quête de progression, notamment en termes de pénétration des TPE et l'usage des cartes par les commerçants.

S. S.

EN TOUTE LIBERTÉ

mustaphamekideche@gmail.com



PAR MUSTAPHA MEKIDECHE

SPHÈRE BANCAIRE ET MONÉTAIRE : LES LIGNES BOUGENT

Après une longue période de tension dans la "sphère réelle" avec les dernières grèves dans le secteur industriel et les solutions qui y ont été trouvées, les lignes bougent à présent dans la sphère bancaire et monétaire. Deux faits en témoignent : l'un à l'interne et l'autre à l'international.

Pour le premier, mon attention a été attirée la semaine dernière par une information communiquée par le délégué général de l'Association des banques et des établissements financiers (Abef). Il nous apprend — et il est bien placé pour cela — que "le taux de non-remboursement des dettes est supérieur à 25%". Un média électronique algérien indique quant à lui que le niveau "des créances

toxiques" — la crise étant passée par-là, entendez celui des créances douteuses — est de "315 milliards DA soit 35% du montant total des crédits accordés". On se trouve donc dans une situation où un montant, estimé entre le quart et le tiers des crédits accordés par les banques, n'est pas remboursé tous secteurs confondus. Il y a de quoi s'inquiéter du fait du montant considérable et du nombre élevé d'entreprises concernées. Mais on devrait s'inquiéter davantage pour la sécurité de la place, sachant que la communauté bancaire alloue aux entreprises le tiers soit 900 milliards DA d'un portefeuille estimé par l'Abef à 2 700 milliards DA. Cette faible efficacité dans le recouvrement des créances bancaires risque de s'aggraver face à la forte pression qui s'exerce sur les banques pour augmenter beaucoup plus les ressources affectées aux entreprises. À cela s'ajouteraient les effets colla-

téaux sur les tensions inflationnistes auxquelles est déjà soumise l'économie algérienne. Il est donc urgent d'analyser d'abord la typologie des entreprises les plus largement touchées ou exposées à ces types d'incidents de paiement pour traiter cette préoccupation en amont. Ensuite, il faudra accorder une priorité au développement des capacités d'ingénierie financière au sein et autour des banques de sorte à accompagner les promoteurs, les banques et les établissements financiers dès l'élaboration des business-plans et des plans de trésorerie de court et moyen terme. Cependant, je trouve là une similitude avec les difficultés récurrentes que connaissent les donneurs d'ordre publics en termes de surcoûts et de retard des projets engagés sur dépense budgétaire. Dans les deux cas, il s'agit assez souvent d'une maturation insuffisante de la démarche d'investir ou de

celle d'entreprendre. Pour les donneurs d'ordre publics cela découle, sous la pression de l'urgence, d'études préliminaires souvent trop sommaires et non actualisées et pour les promoteurs du monde des affaires de business-plans superficiels et non adaptés aux anticipations de sanctions du marché de plusieurs réévaluations et de nombreux retards dans leur mise en service. Mais dans la sphère bancaire et monétaire, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles pour nous. Ainsi, il y a le second événement que j'ai relevé à l'international qui intéressera non seulement les agents économiques dont les inputs et consommations intermédiaires proviennent en grande

partie de "l'Euro land" mais aussi les responsables de la Banque d'Algérie. Il s'agit du recul de l'euro face au dollar puisqu'un euro s'échangeait à 1,405 dollar la fin de la semaine dernière. C'est le plus bas niveau de l'euro depuis le mois d'août 2009. Il serait plus intéressant encore de savoir s'il s'agit d'une situation conjoncturelle de court terme ou d'une tendance plus lourde de baisse de l'euro par rapport au dollar. Pour Shahin Vallee, analyste financier chez BNP Paribas, qui s'exprimait dans le journal français *Le Figaro* : "L'euro aura du mal à se relever pour des raisons essentiellement macroéconomiques." Il ajoute qu'"en dehors de la question grecque, il y a un gros doute sur la capacité de l'Europe à se sortir de la crise économique qu'elle traverse". Il conclut son analyse en indiquant que "les espoirs d'une reprise forte de l'euro s'affaiblissent" avec une prévision pour BNP Paribas d'un taux

de change de 1,38 dollar pour un euro à fin 2010. Il est intéressant de savoir aussi où cet analyste situe l'origine de la remontée du dollar : évidemment encore une fois en Chine. Voyons comment cela est expliqué. Il faut rappeler d'abord que la croissance chinoise a été de 8,7% en 2009 avec un bond à 10,7% au 4^e trimestre. Cette performance implique des risques de retour de l'inflation. Aussi les autorités chinoises seront amenées à établir des conditions plus restrictives dans l'octroi de crédit. Cela entraînera une hausse du yuan. Pour Shahin Vallee, "cette hausse va provoquer d'abord en sentiment de semi-panique qui va pousser le dollar, redevenu valeur refuge". Pour conclure par une note positive, cette évolution du marché des changes arrange nos affaires comme dirait quelqu'un. Mais attention, ce n'est pas souvent que cela arrive.

M. M.

ESSOR DE LA CARTE DE PAIEMENT ET DE RETRAIT

ENTRE FREINS TECHNIQUES ET CULTURELS

Un système monétique efficace fonctionne en temps réel, ce qui est loin d'être le cas en Algérie.

Par :
DJAMEL ZIDANE

Approché à ce sujet, M. Mustapha Mekidèche affirme que "le problème de la monétique n'est pas un problème technique, mais un problème de réformes. Réforme des mentalités surtout. Allez demander seulement une facture et vous verrez. Tout le reste a une solution !"

La principale difficulté, pour l'heure, réside dans le manque de confiance des usagers dans les DAB et la sécurité des opérations. D'ailleurs, le DG de la Satim l'avouait dernièrement sur la Chaîne III : "La monétique exige une gestion en temps réel, mais ce n'est pas facile. Les plateformes ne sont pas mises à jour régulièrement."

En effet, la plupart des difficultés réside dans l'absence de sécurité des transactions bancaires, comme l'assure un expert en monétique : "Lorsque vous retirez de l'argent dans une agence bancaire où vous disposez d'un compte, vous présentez un chèque avec la somme désirée. Le guichetier consulte votre compte, pour savoir si oui ou non, il est suffisamment approvisionné. S'il l'est, il vous donne la somme demandée, puis la débite de votre compte. Un DAB est une machine à laquelle vous présentez une carte. Le DAB vous demande de vous identifier grâce à votre code. Vous demandez à retirer de l'argent. La machine ira s'adresser au serveur de la Satim pour y consulter un fichier, le vôtre, vieux de 3 jours. L'opération n'est pas réalisée en temps réel et les banques ont raison de tout faire pour se protéger. Vous pouvez disposer d'un milliard en banque, mais vous ne pourrez pas retirer plus de 10 000 dinars à partir d'un GAB, et cela est dû à l'absence d'interconnexion du réseau bancaire et du non-renouvellement des données du fichier clients en temps réel".

500 000 cartes interbancaires ont été distribuées en 15 ans ! Comment arriver à convaincre les usagers de se doter d'une CIB, et atteindre un chiffre global de 1 million de CIB fin 2010 ?

500 000 CARTES DISTRIBUÉES EN 15 ANS !

Au cours d'une rencontre sur la monétique, qui s'est déroulée à la mi-décembre de l'année écoulée, le délégué du ministère des Finances s'était inquiété de la modernisation du système de paiement dont il fallait "transformer de fond en comble l'architecture", en arrivant à faire bénéficier l'ensemble des usagers réels et potentiels des services d'une télé-compensation efficace et rapide.

Ce qui signifie en clair que ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Globalement, cela signifie que les objectifs à court et moyen terme consistent à encourager le recours à des instruments de paiement autres que fiduciaires, avec le développement de moyens de paiement innovants dont la carte de paiement qu'il faudra privilégier. Quant au ministère des Postes et TIC, son ambition est de développer le rôle de la monétique dans son projet e-Algérie, le e-commerce et le e-banking aux horizons 2014, grâce à des liaisons hybrides alliant les lignes spécialisées par câble X 25 et l'interconnexion VSat.

Les DAB et autres guichets automa-



Beaucoup ne font pas confiance aux cartes magnétiques.

tiques constituent des progrès, mais il reste néanmoins beaucoup à faire avant d'espérer atteindre des niveaux acceptables en e-commerce et paiement électronique. Toutefois, l'espoir est mis dans les services en ligne qui seront bientôt mis à la disposition des usagers.

Il ne faut pas perdre de vue que les moteurs de développement des TIC et de la monétique sont l'e-banking et l'e-business, ainsi d'ailleurs que les TPE, le paiement automatique et le développement du Web. Ce sont là de nombreux chantiers potentiels pour la création de millions d'emplois spécialisés. Mais avant toute chose, il est essentiel d'implanter Internet haut débit, en renforçant la qualité du service, en le rendant disponible et sécurisé. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les compétences humaines afin de favoriser la naissance d'un environnement de confiance apte à développer la monétique et les TIC. Selon les responsables du ministère des Postes et des TIC, avant de songer à mettre en place un système monétique, il est essentiel de sécuriser les transactions, en les cryptant par exemple, de même qu'il est vital de protéger l'information privée concernant les citoyens.

LE CHÈQUE CONTRE LA MONÉTIQUE

La Satim, quant à elle, se trouvant au carrefour de 8 banques publiques, est responsable de la gestion monétique interbancaire, ainsi que du chèque normalisé. "Elle s'attache à développer les moyens de paiement électronique, des cartes interbancaires de paiement et de retrait (CIB) et surtout de l'interopérabilité globale entre l'ensemble des acteurs, de la Banque d'Algérie et d'Algérie Poste. Elle vise l'amélioration de l'automatisation des transactions, la rapidité des échanges, l'économie des flux financiers en réduisant les délais et les coûts et même l'usage du papier", selon M^{me} Benkritly, DGA de la Satim. Jusqu'ici, la Satim n'émet pas les cartes de paiement et ne démarche pas les commerçants. Si des progrès ont été réalisés depuis la première carte à puce émise en 1997, alors qu'en 2008 les premiers TPE ont été connectés, il est question, pour bientôt, de mettre en circulation les cartes Visa International et Mastercard avec la carte CIB. Il n'existera plus qu'un seul type de TPE, quelle que soit la banque du commerçant. Jusqu'ici, il n'existe que 500 000 cartes de débit, mais pas de cartes de crédit car les 3 millions d'opérations par an en moyenne sont orientées sur le retrait d'argent principale-

ment, selon la responsable de la Satim, déjà citée plus haut. Le parc algérien en DAB et GAB compte 1 300 unités. On constate un faible taux de bancarisation, même s'il est par ailleurs le plus élevé du Maghreb, car on continue à réaliser la plupart des échanges commerciaux en cash, alors que la carte est utilisée dans les retraits uniquement. "Il est essentiel d'encourager les banques pour qu'elles mettent en place un département monétique. Si l'agence bancaire ne joue pas le jeu, on ne pourra pas placer de carte ou de TPE", énonçait, au cours de la rencontre sur la monétique de la mi-décembre, M^{me} Benkritly qui notait qu'on devrait songer à une segmentation plus fine des porteurs de cartes. Satim compte émettre 1 million de cartes à fin 2010, démarcher 10 000 commerçants et lancer l'e-paiement. La réservation électronique mise en place à Air Algérie sera fonctionnelle en février 2010, selon le DG de la Satim, alors que les cartes Visa seront disponibles dès juillet 2010, toujours selon la Satim. Par ailleurs, seuls le CPA, la BDL et la BEA souhaitent émettre des cartes Visa. Les banques étrangères opérant en Algérie pourraient plus facilement émettre ce genre de cartes puisque leurs maisons mères sont reliées aux réseaux Visa et Mastercard. Progressivement, ce mode de paiement électronique sera étendu aux factures téléphoniques et autres redevances Internet, au paiement par carte de crédit dans les stations essence Naftal, au niveau des péages autoroutiers ou des stations de métro.

Algérie Poste dispose d'un socle de paiement de masse qui représente un atout stratégique, avec un taux de bancarisation de 12 millions de CCP et de 4 millions de comptes Cnep, pour ses 3 300 bureaux de poste à 98% connectés au réseau informatique (IP/X 25). C'est Algérie Poste qui a, dès le départ, participé à la mise en place du switch technique avec la Satim en vue d'atteindre l'interbancaire. "C'est bien de normaliser, mais il ne faut pas que la normalisation devienne un facteur de blocage", affirme un responsable d'Algérie Poste.

Si environ 1 million de prélèvements sont réalisés par an chez Algérie Poste au bénéfice d'usagers, désirant payer leurs factures d'électricité, d'eau ou de téléphone, des craintes persistent quant à la fiabilité de ce type de prélèvement. Par ailleurs, il ne faut pas que le GAB remplace le guichet, selon le responsable d'Algérie Poste. Une moyenne de 7 000 à 8 000 DA par jour

et par personne est réalisée sur chaque GAB d'Algérie Poste, au nombre de 680 auxquels viendront s'ajouter 200 autres à fin 2010. Un problème de taille continue à perturber la bonne marche de ces machines, les billets détériorés.

L'INFORMEL ACCAPARE 40% DE L'ARGENT EN CIRCULATION

Daniel Vitse, conseiller en stratégie moyens de paiement auprès du président du directoire de la Banque postale française, est intervenu pour affirmer, entre autres, que le développement trop important du chèque pourrait devenir un frein au développement de la monétique. En France, la monétique a commencé par encourager la carte bancaire destinée au retrait.

Le premier objectif des banques au départ consistait à désengorger leurs services en réorientant leurs personnels vers des fonctions plus importantes que la distribution de billets. "L'interbancaire est la clé du succès de la monétique", selon Daniel Vitse qui ajoute que "la relation entre le DAB, le commerçant et son TPE et le porteur de carte doit être sous forme de flux continu, sinon le commerçant oubliera qu'il possède un TPE, ainsi que le porteur de carte d'ailleurs". Selon le conférencier, un contrat qui obligerait le commerçant à accepter les cartes de paiement devrait être mis en place, alors que tous les DAB devraient être accessibles à toutes les cartes de toutes les banques. Une question s'impose : est-il nécessaire que le bénéficiaire d'une carte de paiement (CIB) dispose d'un revenu élevé ? En plus des freins d'ordre culturel, dont fait partie l'usage du cash qui favorise l'économie informelle, il faudra lutter contre la mentalité des commerçants qui rechignent à accepter le paiement par carte. Il a fallu près de 30 ans en France pour que le système de paiement actuel arrive à ce qu'il est, soit 25 ans de déclin du chèque. C'est tout ce temps qu'il a fallu pour qu'il soit possible à un porteur de carte de retirer de l'argent n'importe où, à n'importe quelle heure. Mais pour capter la confiance des usagers, il est essentiel que des cartes perdues ou volées soient renouvelées très rapidement, et que s'installe la confiance vis-à-vis du système d'indemnisation rapide et consécutive à des coûts acceptables des usagers, ainsi que des commerçants.

Il faudra aussi viser la facilité et la simplicité ainsi que des coûts adaptés aux services perçus par les utilisateurs, pour convaincre les gens. Des problèmes tels que les billets anciens ou détériorés, les faux billets ainsi que bien d'autres éléments doivent être traités dès la mise en place du système monétique.

Pour convaincre les usagers en France durant les années 1980, des sommes colossales ont été dépensées en communication massive institutionnelle, incitative, éducative et différenciée visant les commerçants et les usagers. Mais il faudra viser une disponibilité de 100% dans l'approvisionnement des DAB en billets, la disponibilité des TPE à placer chez les commerçants. Ces opérations doivent impliquer les réseaux bancaires, établissements et agences, ainsi que les technico-commerciaux sur le terrain en vue d'assister les commerçants.

Autant dire qu'en Algérie, l'informel dispose encore de beaux jours devant lui, et qu'il n'est pas près de collaborer à la mise en place d'un système monétique fiable qui ira nécessairement à l'encontre de ses intérêts.

D. Z.

LA MONÉTIQUE EN ALGÉRIE

RETARD ET FAIBLE QUALITÉ DE SERVICE

La question de la monétique en Algérie est liée à la fois au degré de pénétration et de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la progression des réformes du secteur bancaire et financier et à l'évolution des mentalités au sein de la société.

Par :
A. HAMMA

L'engagement de notre pays dans des relations d'échanges avec les espaces maghrébin, euroméditerranéen et de façon plus large, avec l'environnement économique international appelle la mise en place des conditions d'adéquation avec cette politique d'ouverture.

Par ailleurs, la masse ainsi que le volume du flux d'informations avec les partenaires étrangers nécessitent la modernisation et l'amélioration des prestations bancaires, l'introduction de la transparence dans les transactions du commerce électronique et la sécurisation des données qui leur sont liées. Perçus sous cet angle, la monétique et le commerce électronique ne relèvent pas seulement d'une problématique technique et technologique. Ils s'intègrent dans une démarche plus globale, fondamentalement politique, économique, sociale et culturelle. Cette exigence est dictée à l'ensemble de la communauté internationale par le flux considérable d'informations de toute nature à l'échelle planétaire. L'Algérie n'a d'autres choix que de se doter des



La Banque d'Algérie a mis en place des systèmes permettant la facilitation des flux financiers extérieurs.

infrastructures techniques, technologiques et des autres conditions et instruments d'adaptation de sa politique de numérisation des systèmes d'informations, notamment économiques et financières, pour amortir et absorber, progressivement le choc du XXI^e siècle. La mise en place des instruments organisationnels et réglementaires pour le développement de la monétique et du commerce électronique.

La Satim, société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique, est un organisme public de coordination et de gestion des opérations interbancaires. C'est "un cadre et un instrument d'accompagnement des programmes de développement et de modernisation des banques et de promotion des moyens de paiement par carte". Pour la mise en œuvre de son programme, elle s'est fixée comme objectifs à fin 2010, selon son directeur général, l'émission de un million de cartes interbancaires (CIB) et l'accroissement du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) pour atteindre, durant l'année en cours, 2 000 unités. Les statistiques disponibles actuellement font état de 850 000 CIB et de 1 300 DAB dont 700 pour Algérie Poste. Ce décalage entre le nombre de CIB et celui des DAB traduit un retard

considérable dans l'acquisition et l'installation des équipements de distribution. En revanche, le rythme d'émission de cartes interbancaires et de mise en place des appareils de distribution de billets, semble plus rapide au niveau d'Algérie Poste. Selon les responsables de cette institution, "il y aurait émission de 5,8 millions de cartes de retrait dont 4,5 millions ont été distribués avec seulement 2 millions activés, soit 44%". À ce faible taux d'activation des cartes de retrait émise par Algérie Poste, vient se greffer d'autres insuffisances telles que des pannes fréquentes des distributeurs, l'impossibilité de disposer du solde du compte en temps réel, le manque de liquidités...

S'agissant des moyens juridiques d'encadrement du développement de la monétique et des transactions électroniques, selon le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (Abef). "Les choses seront juridiquement mises au clair, notamment en ce qui concerne la preuve électronique, la valeur de la carte ou la transaction électronique. Le papier sera appelé à disparaître et sera remplacé par le flux électronique. Même en cas de crise ou de conflits ou de litiges. Les aspects conventionnels sont en train d'être renforcés en ce sens,

qu'aucune chose ne restera cachée..." Même à ce niveau, des lenteurs sont relevées pour cause de considérations techniques et de fonctionnalité, dit-on. Les partenaires étrangers ont besoin d'être rassurés par un cadre juridique et réglementaire conforme aux standards internationaux pour sécuriser leurs capitaux.

L'APPORT DU SECTEUR BANCAIRE

La Banque d'Algérie a, dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures bancaires et du développement des échanges électroniques, mis en place, en 2006, le système de règlement brut en temps réel de gros montants et paiements urgents (ARTS Alegria real system time) et le système de télécompensation de masse, appelé système Actic (Algérie Télécompensation interbancaire). Ces systèmes ont permis la connexion du système bancaire algérien au réseau bancaire international. C'est là, un axe majeur de modernisation et de facilitation des flux financiers extérieurs. Pour ce qui concerne les autres banques, le directeur général de la Satim, dans une interview accordée à la Chaîne III, a déclaré que "sa société a remporté un contrat avec la firme internationale

Visa pour l'introduction des cartes du même nom. Après une période d'essai technique et de certification, les cartes Visa seront disponibles en Algérie, au plus tard en juillet 2010. Le CPA, la BDL, la BEA ont déjà signé avec la firme Visa". Pour ce qui est du commerce électronique, il a annoncé le paiement prochain des billets Air Algérie par Internet de même qu'il a annoncé le lancement de la carte carburant.

Il est vrai qu'une nouvelle culture des échanges électroniques et de la monétique semble s'installer progressivement en dépit des lacunes constatées. Cette nouvelle culture ne pourra se développer que si le degré de pénétration et l'amélioration du débit du réseau internet accompagnent la dynamique d'ensemble, ce qui, apparemment, ne semble pas être le cas. Beaucoup de gesticulations ont été déployées pour qu'au final, la qualité et notamment le débit de cet outil (Internet), classe l'Algérie en deçà de pays comparables même par rapport à nos proches voisins. C'est d'autant plus regrettable que les télécommunications, dont précisément Internet, constituent un des grands services publics qui est tenu d'offrir des prestations de qualité et en constante évolution.

LE NÉCESSAIRE CHANGEMENT DES MENTALITÉS

Évoquer le changement de mentalité, c'est se référer à la capacité et à la volonté d'adhésion de la clientèle bancaire, des commerçants, des consommateurs et de la société en général, à la culture des transactions électroniques. Cela suppose des conditions de confiance, de fiabilité du système, de confidentialité et de sécurisation des transactions. Il s'agit, en fait, de la qualité de service. Des pays bien plus développés ont mis beaucoup de temps pour y arriver, en mettant en œuvre une stratégie de communication et sensibilisation des utilisateurs des services électroniques. Dans notre pays, hormis quelques dépliants, aucune campagne de sensibilisation de masse n'a été régulièrement menée par les pouvoirs publics.

A. H.

E-COMMERCE

Un outil au stade d'objectif

Par :
SAÏD SMATI

La compagnie aérienne nationale Air Algérie compte, dès ce mois de février, mettre en place le système de paiement de billets d'avion par Internet. Selon la Société algérienne d'intermédiation et de transactions bancaires (Satim), le projet d'Air Algérie serait en voie de finalisation, et subit actuellement des tests de faisabilité et de performance. Selon la même source, ce mode de paiement sera, dans les prochains mois, élargi à l'entreprise Algérie Télécom pour le règlement des redevances des abonnés à la liaison Internet ADSL, avant son extension à d'autres entreprises avec lesquelles la Satim est en négociation. La société a, également, signé une convention avec le Banque de développement local (BDL) pour l'utilisation de la carte Visa à compter du mois de juillet prochain, la Banque extérieure d'Algérie (BEA) ayant déjà adhéré au projet. Cette année verra aussi le démarchage de 10 000 commerçants, le lancement de deux sites Web marchands qui prendront en charge le paiement des factures

et l'achat des biens et services et l'émission d'une carte électronique pour le péage sur l'autoroute Est-Ouest et les titres de transport métro et tramway. Ainsi, après la NaftalCard, c'est au tour d'Air Algérie de se mettre à la page en proposant aux détenteurs de la carte interbancaire CIB de réserver et d'effectuer le paiement par Internet (paiement électronique) sur le site Web d'Air Algérie. Pour rappel, la Banque extérieure d'Algérie (BEA) a lancé une solution pétrolière dite NaftalCard qui a dématérialisé les bons de carburants (entreprises) et la carte prépayée.

Cette carte permet d'offrir aux utilisateurs un moyen de paiement moderne et moderne, éliminer le cash, sécuriser les transactions et la détention de fonds au niveau des stations-service. Ces quelques solutions de e-paiement sont, certes, les bienvenues, mais peut-on parler, à ce stade, de e-commerce ? Peu sûr, car le marché du e-commerce en Algérie se limite, actuellement, à des achats effectués par des étrangers munis d'une carte bancaire internationale. Pourtant, le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, M. Hamid Bessalah, avait annoncé, lors du Salon des

technologies de l'information Med-IT2009, la modification de la loi sur les télécommunications. Cette révision du cadre juridique répondait, selon lui, aux exigences dictées par le besoin de développer une économie numérique en Algérie et d'édifier une société de l'information dans lesquelles le e-commerce, notamment, ne sera pas simplement une vague notion. Cependant, le constat établi par les spécialistes relève qu'au-delà du cadre législatif, le développement du commerce en ligne en Algérie est freiné par le retard du pays dans l'utilisation d'Internet et les systèmes de paiement. Tous les Algériens n'ont pas de CIB. En effet, même s'il est concerné de près, le ministère de la Poste et des NTIC avance à petits pas. Selon des chiffres fournis au mois de décembre dernier par la Satim, il y a, depuis le lancement de la carte interbancaire, près de 500 000 cartes, 1 200 distributeurs automatiques de billets (DAB) et guichets automatiques bancaires (GAB) et près de 3 000 terminaux de paiement électronique (TPE) installés principalement auprès des hôtels, pharmacies, restaurants et commerces. Mais, jusqu'à présent, les opérations se focalisent dans les retraits et non les paiements par

carte bancaire. Et si la réforme en cours du système bancaire devrait apporter des solutions à la sécurisation des systèmes de paiement, il restera fatalement la problématique du retard dans l'utilisation d'Internet induite par le manque d'infrastructures capables d'assurer le haut débit et la couverture maximale du territoire.

Par ailleurs, on a recensé très peu de véritables sites de e-commerce en Algérie, capables d'effectuer des transactions de paiement en ligne. Dans un environnement bancaire en perpétuelle évolution, donnant naissance à l'élaboration de nouveaux moyens de paiement, l'Algérie devra, vaille que vaille, vulgariser cet outil. Ce service est d'actualité et permettra de développer l'économie nationale, notamment le tourisme. Le touriste ayant choisi l'Algérie comme destination préférée fera tout avec sa carte monétique : la réservation pour le voyage, dans les hôtels, ses courses chez le petit artisan, il peut le faire avec une simple carte électronique. Mais pour cela, un travail colossal reste à faire. À commencer par la mise en œuvre efficace de la stratégie e-Algérie 2013.

S. S.

CARTES MAGNÉTIQUES

À CHACUN SES PRIORITÉS INTERNES

Pour les cartes magnétiques des Comptes courants postaux, plus communément nommés Comptes chèques postaux (CCP), le problème est plus complexe vu que les CCP constituent la plus grande banque du pays, c'est le cas pour tous les pays du monde pour la bonne raison que les CCP rassemblent les paiements du budget de fonctionnement de l'État donc, entre autres, les traitements des fonctionnaires, les pensions de retraite ainsi que les bourses universitaires et différentes pensions accordées par l'État à divers titres.

Par : MOKHTAR HAÏDER

En mai 2009, les avoirs CCP dépassaient les 500 milliards de dinars, soit déjà près de 18% du budget 2010. Avec un chiffre qui n'est pas très loin de 3,5 millions d'opérations par mois actuellement. Jusqu'ici, sept millions de cartes ont été distribuées. Mais, apparemment, le public ne se résout pas à abandonner le carnet de chèques, pour de probables raisons psychologiques tenant à la résistance au paiement virtuel, mais aussi à une qualité de service très difficile à assurer dans de telles conditions de nombre et de masse : le pari a été trop difficile à tenir, ce qu'a admis implicitement le ministre responsable du secteur, soit donc un retour au carnet de chèques sans pour autant abandonner la carte magnétique. Le temps peut-être de roder cette énorme machine ?

Il y a manifestement un hiatus entre l'institution de la carte magnétique et l'informatisation des services postaux par rapport au maintien d'anciennes organisations du travail. Avec la nouvelle organisation du travail



Les procédures au niveau de la poste restent encore bureaucratiques.

testée dans deux cents bureaux de poste, la mauvaise humeur du public est manifeste : des délais trop longs pour se faire appeler son numéro de file. Car, c'est bien la peine d'instituer des guichets qui font toutes les opérations, alors qu'il n'y a qu'un seul guichet de service, les autres étant indisponibles pour une raison ou pour une autre.

Apparemment, il y a une division des tâches, la même qui persiste depuis des temps immémoriaux, qui ne correspond pas à l'organisation du travail au moyen des TIC.

Entre autres, et malgré l'informatisation et une carte bancaire en main, il est théoriquement possible d'opérer un retrait au guichet par l'entremise d'un mini-terminal où l'on peut introduire sa carte de paiement et composer son code. Mais le paiement est conditionné par la signature d'un formulaire consacré aux opérations financières postales, un imprimé parfois introuvable dans certains quartiers de la capitale. En sus, si le retrait dépasse le seuil de 20 000 dinars, il est pratiquement certain que l'utilisateur devra accompagner cet imprimé par une photocopie de sa pièce d'identité. Une pratique héritée de l'ancienne organisation du travail

dans les services des chèques postaux.

Ces cartes étaient théoriquement valables pendant deux années, une durée qui est passée à quatre années devant la difficulté matérielle de renouveler ces millions de cartes soit, au rythme actuel, une moyenne de près de 1,8 million de cartes à changer par année, un nombre appelé à grossir à hauteur significative si l'on en croit les ambitions affichées pour la période 2010-2013.

En plus des pannes classiques de distributeurs automatiques de billets, et des réclamations inévitables des usagers, les dysfonctionnements sont plus liés au fonctionnement des chèques postaux et de la Poste, en tout cas beaucoup moins à l'informatisation entreprise depuis des années. Et en dépit des réclamations sur des ponctions douteuses ou incompréhensibles, ainsi que des affaires de détournement qui ont défrayé la chronique des CCP, l'institution garde le cap avec un abonnement annuel de 300 DA hors taxes pour la carte magnétique, 30 DA par opération toujours hors taxes, et 150 DA pour une demande de retrait insuffisamment provisionnée ou sans provision, et toujours un plafond de retrait fixé à 20 000 DA, le même

que pour le retrait classique en chèque à vue.

Pour les banques étrangères, les tarifs sont un peu différents : il faut d'abord y disposer d'un compte. Tout compte fait, il n'y a pas de concurrence dans le réseau monétique, le choix d'une banque ou des CCP répondant beaucoup plus à des commodités pratiques, surtout qu'à l'exemple des CCP, la délivrance d'une carte est automatique, tandis qu'ailleurs, elle est soumise à la rédaction d'une demande manuscrite avec trois formulaires à remplir et quelques longs mois d'instruction du dossier et de retrait de la carte.

Pour le cas de la Société Générale, les abonnements au réseau interbancaire algérien sont modulés suivant le salaire mensuel, soit 420 DA d'abonnement toutes les deux années pour les salaires inférieurs à 70 000 DA, et 720 dinars d'abonnement pour la même période dans le cas d'un salaire supérieur. L'opération dans les distributeurs automatiques de la Société Générale est toutefois moins chère que chez les CCP : 11 dinars hors taxes pour ceux disposant d'une carte délivrée par la Société Générale et 15 dinars pour ceux disposant d'une carte délivrée par une autre institution bancaire. Pour les chèques sans provision, ou demandes de retrait avec provision insuffisante, il en coûtera 500 dinars au client distrait ou indélicat. Enfin, contrairement au CCP qui limite un plafond indifférencié (20 000 dinars), le plafond de retrait à la Société Générale est égal à un quart par semaine de son salaire mensuel.

Enfin, la Banque nationale de Paris et des Pays-Bas (BNP Paribas) offre, comme la Société Générale, deux catégories de cartes, la gold et la normale avec pour seuil d'accès un revenu mensuel de plus de 50 000 dinars pour la première. Les tarifs d'abonnement ne sont guère lointains, 500 dinars annuels pour la première et 400 pour la deuxième.

Dans tous les cas de figure, les services liés à la carte bancaire sont surtout réservés aux petits paiements en général, et ne forment qu'une petite partie des paiements. Ils constituent surtout une commodité pour les institutions qui les émettent, en favorisant dès la demande de paiement une traçabilité électronique pour des millions de petits paiements ou de petites opérations. Pour les gros montants, le chèque et ses différentes catégories sont de rigueur pour ces institutions. Hors d'elles, les mallettes bourrées et même les sachets de plastique dominent la place économique.

M. H.

PORTE-MONNAIE CLASSIQUE, GOLD, SAHLA

Les conditions d'accès

Par : KARIMA BOUTELDJIA

Aujourd'hui, les banques offrent à leur clientèle la possibilité de retirer de l'argent dans des guichets automatiques en utilisant une carte bancaire en vue de garantir la rapidité, la sécurité et la traçabilité du système de paiement. Le processus de lancement du Réseau monétique interbancaire (RMI) concerne toutes les banques étatiques ou privées. Le système bancaire propose deux types de cartes algériennes : Classic et Gold. Chaque type de carte cible une catégorie de clientèle. La carte Classic propose des services de paiement et de retrait auprès de tous les automates appartenant aux banques et établissements participant au RMI (Réseau monétique interbancaire). Les critères d'attribution de cette carte sont arrêtés par chaque banque selon sa convenance. La carte Gold obéit aux

mêmes principes d'attribution, mais offre des fonctionnalités supplémentaires ainsi que des plafonds de retrait et paiement plus élevés. Pour avoir accès à une carte bancaire au niveau de n'importe quelle banque, il faut d'abord avoir un compte bancaire. Pour plus d'informations sur ce système et les conditions d'accès à une carte bancaire, nous avons visité quelques banques : Société Générale, BNP Paribas, El-Baraka et Gulf Bank Algeria. La banque BNP Paribas offre à ses clients l'avantage d'avoir une carte bancaire à condition d'être salariés. Elle propose deux types de carte, la carte CIB classique : il faut avoir un salaire moins de 50 000 DA par mois avec un plafond de retrait de 10 000 DA par semaine, et un prélèvement d'un montant de 200 DA par mois. Quant à la carte CIB Gold : il faut avoir un salaire de plus de 50 000 DA par mois, avec un plafond de retrait de 25 000 DA par semaine,

et un prélèvement d'un montant de 350 DA par mois.

Par ailleurs, la banque Société Générale Algérie offre à sa clientèle salariée les cartes interbancaires, pour un meilleur mode de retrait et de paiement.

Pour la carte CIB classique : il faut avoir un salaire moins de 80 000 DA par mois avec un plafond de retrait d'un salaire divisé par quatre et effectuer des retraits et des paiements 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, et un prélèvement d'un montant de 400 DA par an.

Concernant la carte CIB Gold, il faut avoir un salaire plus de 80 000 DA par mois avec un plafond de retrait d'un salaire, et effectuer des retraits et des paiements 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, et un prélèvement d'un montant de 700 DA par an.

Une autre banque, El-Baraka, offre à sa clientèle (salariés et commerçants) la carte de paiement et de retrait à condition d'avoir un

montant de 10 000 DA dans le compte. Le retrait s'effectue à n'importe quel moment.

Pour la carte bleue CIB classique, il faut être salarié et avoir 10 000 DA dans le compte. Il doit être suffisant pour obtenir cette carte avec un plafond de retrait entre 5 000 DA et 10 000 DA par mois. En revanche, pour la carte Gold s'adressant aux commerçants, il faut disposer d'un montant de 1 million de dinars dans le compte. Cette carte peut être utilisée à n'importe quel moment.

Enfin, Gulf Bank Alegria offre plusieurs cartes : la Carte CIB Sahla : bancaire, elle épargne les contraintes liées aux déplacements et aux longues heures d'attente. Le retrait s'effectue 24h sur 24 et 7j sur 7 dans l'ensemble des distributeurs de tout le réseau interbancaire portant le logo CIB en Algérie.

Sahla est destinée aux personnes majeures. C'est une carte gratuite, elle offre plus de liberté

dans l'utilisation du compte, les retraits et les dépenses se font en fonction des fonds disponibles. La carte Visa Gold et la carte Visa Classique offrent des capacités de paiement flexibles à travers un réseau international présent dans plus de 190 pays, parfaitement adaptée aux personnes à déplacements fréquents à l'étranger.

La carte Visa-AGB prépayée permet des retraits et des paiements en devises, valable à l'étranger et sur le réseau Internet.

Les retraits en espèce sur DAB (Distributeur automatique de billets) et GAB (Guichet automatique de banque) s'effectuent en monnaie du pays dans lequel vous vous trouvez. Elle est rechargeable mensuellement selon les conditions de la banque.

Toutefois, la clientèle est invitée à la prudence et à la maîtrise de leur utilisation en vue de ne pas dépasser les limites financières.

K. B.

ABDERRAHMANE BENKHALFA, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION
DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

"IL FAUT MODERNISER NOTRE RELATION AVEC L'ARGENT"

Dans cet entretien, ce responsable de l'Abef aborde l'évolution de la monétique en Algérie, les ambitions des pouvoirs publics dans ce domaine et des incidents techniques enregistrés actuellement dans l'utilisation de la carte de paiement.

Propos recueillis par ;
K. REMOUCHE

Liberté : Où en est le programme de développement de la monétique en Algérie ?

●● **Abderrahmane Benkhalfa :** Le développement de la monétique est au cœur du processus de modernisation. Toute l'industrie de paiement a fait une avancée qualitative importante. Nous avons commencé par les supports que sont les chèques et les virements qui sont maintenant dématérialisés à 90%. Nous sommes maintenant pour les années 2010-2011-2012, dans une phase d'expansion très importante de la monétique. L'organisation de la place, les investissements technologiques importants à la



fois de fonctionnalité et de sécurité, le développement des premiers porteurs, il y en a à

un certain niveau, le développement des acceptants, ces éléments sont tous à un niveau qui nous permet maintenant de faire une expansion commerciale. Quand vous mettez les cartes de paiement de la Poste avec les banques, ça dépasse les 7 millions de porteurs. Il y a des cartes simplement de retrait. Mais toutes les cartes interbancaires sont des cartes de retrait et de paiement. Pour le moment, les gens les utilisent beaucoup pour retirer. Ça fonctionne très bien dans les métropoles. Dans les deux années à venir, il faut que le paiement auprès des commerçants s'élargisse. C'est un grand effort à faire. Nous avons un millier de terminaux de paiement électroniques qui est installé.

Quelles sont les ambitions des pouvoirs publics en matière de développement de la monétique en Algérie ?

●● Il faut rapidement qu'on multiplie le chiffre actuel par cinq. Il faut donc atteindre 5 000 TPE. Mais pour les usagés, les comportements de consommateurs, les comportements de commerçants doivent être chan-

gés. Il faut moderniser notre relation avec l'argent. Actuellement et pour les années à venir, avoir une carte sécurisée pour pouvoir payer, c'est beaucoup plus sécurisant qu'avoir des billets. Nous faisons cette mutation ensemble, les banques ont une charge importante, mais les commerçants, les intervenants, les porteurs ont tous une responsabilité. De la même façon que nous avons adopté la téléphonie mobile et l'Internet en peu de temps, nous nous avons maintenant conscience qu'après avoir réglé les questions de base, nous sommes en train de régler les questions de fonctionnement et de huilage du système. Notre marché, nos consommateurs seront dans les cinq années à venir ceux qui utiliseront la monétique de la façon la plus large. Quand on met Algérie Poste avec les banques, les cartes en circulation actuellement, il y en a plus de 7 millions. L'ambition est d'aller à un chiffre extrêmement important. Il faut qu'à moment donné, nous ayons la moitié de la population qui serait un jour porteuse de cartes. Quand ? Comment ? Il faut y aller car dans ce domaine-là, il y a les impératifs de fonctionnalité. À tout moment, et à quelque point du territoire national, votre TPE doit fonctionner. Nous avons un grand pays. Nous avons aussi des impératifs de fonctionnalité, nous avons aussi des impératifs de sécurité et jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de fraude. Il faut continuer à investir.

Comment expliquez-vous les difficultés techniques enregistrées dans l'utilisation de la carte de paiement ?

●● Il y a encore des petits incidents parce parfois lorsque quelqu'un met la carte, il n'y a pas d'argent. Parfois le client ne sait pas son code, le DAB, lui, retire. C'est début de relations entre le client et le DAB. Dans la gestion du DAB, pendant encore quelques mois, il y aura encore ces incidents techniques d'acclimatation et d'appropriation. Cela nous le mettons au cœur de nos problèmes. Toutes les semaines, se réunit un groupe interbancaire à la Satim pour regarder quelle est la carte qui n'a pas fonctionné et si le client est rentré dans son argent. Dans ces cas-là, le client ne doit en aucun cas rester perdant. Il faut rapidement à chaque fois qu'il y a un client qui n'a pas eu son argent, que dans les heures, les jours qui viennent, le problème soit réglé.

La gestion de ces incidents techniques est une priorité. Nous en faisons une mesure de vigilance. Ce groupe se réunit régulièrement.

K. R.

La transparence pas au rendez-vous

Questions envoyées par e-mail à M^{lle} Benkrittly, DGA de la Satim et auxquelles elle avait tout d'abord promis de répondre, avant d'en être empêchée par M. Halouane, son DG.

1 - La Satim, de par sa raison sociale même et les statuts qui la fondent, est à la pointe de la bataille pour la mise en place d'un système monétique efficace et crédible en Algérie. Comment compte-t-elle s'y prendre : par quelles priorités entamer le travail ?

2 - Quel serait le rôle dévolu à la Satim dans l'architecture du projet du ministère des TIC e-Algérie 2013 ?

3 - Où en est-on de la mise en confiance des installations monétiques mises en place : GAB, DAB, cartes de paiement et de retrait (on parle de plus en plus d'erreurs graves dans les opérations de retrait à partir des guichets automatiques d'Algérie Poste, par exemple. Or, vous ne l'ignorez pas, la base de tout ce qui touche à l'activité banque-fiance est

la confiance. Comment espérer passer d'un mode de paiement archaïque (le cash) à un mode de paiement moderne, sans s'aliéner la confiance des usagers, à cause de divers incidents de paiement ?

4 - Comment faire en sorte que les commerçants ou prestataires de service adoptent le TPE, puisque la crainte du non-paiement ou simplement du fisc continue à inhiber pas mal d'usagers ?

5 - La généralisation de la carte de paiement et de retrait ne pourrait se généraliser, je pense, que si la liaison interbancaire fiable et permanente est réalisée, ainsi que le traitement en temps réel, ou quasiment, des opérations de paiement et de retrait : peut-on espérer dans un avenir proche (moyen terme) arriver à cette situation favorable, qui présuppose une activité de télécompensation en temps réel, ou quasiment et la chasse aux mauvais payeurs ?

6 - Au cours de la rencontre de la mi-décembre 2009, Daniel Vitse, conseiller en stratégies moyens de paiement auprès du président du directoire de la banque postale française est intervenu pour affirmer entre autres que le développement trop important du chèque pourrait devenir un frein au développement de la monétique, quel est votre avis à ce propos ? Cela en tout cas semble en faveur de l'Algérie puisque le chèque tarde à s'imposer pour diverses raisons dont la moindre n'est pas l'accapement par le marché informel de 40% environ de la masse monétaire en circulation. Dans cet ordre d'idées, on ne pourrait que s'attendre à rencontrer les mêmes résistances, décuplées peut-être, de la part de ceux qui bénéficient de ce marché et de ce type de relations monétaires. Quel est votre avis à ce propos ? Contacté par nos soins, M. Halouane DG de la Satim, a justifié son refus de répondre à ces questions (qui, comme on pourra en juger, n'ont pas pour vocation d'éventer un secret-défense), par la programmation prochaine d'un événement monétique où tout sera divulgué. Il s'est tenu à cette réponse bien que nous lui ayons expliqué que notre travail était, aussi, tenu par des délais.

DJAMEL ZIDANE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA BDL

DES ENGAGEMENTS EN HAUSSE EN 2010

La banque publique BDL compte accroître ses crédits d'investissements en 2010, à la faveur des orientations des autorités du pays. En 2010, elle envisage d'accorder plus de 100 milliards de dinars de crédits, dont une bonne partie sera réservée au financement des investissements des entreprises, a-t-on appris en marge de la réunion des cadres de la banque organisée récemment à Alger. Cette hausse des engagements, elle la doit à un renforcement de ses fonds propres. En effet, elle vient d'être recapitalisée par l'État. Son capital est passé de 13,3 milliards de dinars à 15,3 milliards de dinars. Dans le sillage des orientations du ministère des Finances, elle avait noué un partenariat avec la SAA – le leader des assurances en Algérie – dans la bancassurance. Elle est sur le point dans la foulée de reconfigurer la Finalep, une société de capital risque dont elle est l'actionnaire majoritaire. Elle a pour

partenaires dans la société l'Agence française de développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque CPA. Le projet vise à augmenter le capital de Finalep en vue d'une plus grande implication dans le financement de projets de la PME ou dans la création de petites et moyennes entreprises.

La BDL compte également accompagner les entreprises dans la réalisation des projets du plan de relance 2010-2014. Elle a participé dans le plan 2005-2009 au financement dans le cadre de syndicats de stations de dessalement, de projets pétrochimiques. Le financement des grands projets a représenté 20% de ses engagements. Elle compte maintenir le cap pour les cinq années à venir. Enfin, la BDL a accordé 20 milliards de dinars de crédits aux particuliers en 2009. Avec la suppression du crédit automobile, elle réoriente aujourd'hui sa politique de crédit, privilégiant désormais les prêts immobiliers.

K. R.

Rectificatif

●● Une erreur s'est glissée dans l'article, paru le 18 janvier en page 9, intitulé "les banques publiques en première ligne". Il fallait lire : "L'absence des mécanismes de couverture de risques de change connus sous le nom de Swap de taux de change est due à l'absence d'un marché monétaire en devises" et non pas à "l'absence d'un marché monétaire court terme" qui sous-entend marché monétaire en dinar algérien qui est en fait opérationnel depuis longtemps. À noter que la détermination des taux de change se fait dans le cadre du marché des changes dont le fonctionnement est prévu par un règlement de la Banque d'Algérie de 1995.